POLITIQUE, LITTERATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LEGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez WM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et Mile NIVERLET, libraires;

A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J .- J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes. Omnibus. 7 heures 45 minut, soir, - 32 - Express.
- 47 - matin, Express-Poste.
- 20 - Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers. 1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris. 9 heure 50 minut. mat. Express.

11 — 51 — matin, Omnibu.
6 — 6 — soir, Omnibu.
9 — 44 — Direct-P Omnibus. Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours. 7 heures 17 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS. Un an, Saumur, 18f. » Poste, 24f. l» Six mois, — 10 » Trois mois, — 5 25 Six mois, » — 13 » 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements de-mandés, acceptés, ou continués, sans indi-cation de temps ou de termes seront complés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le discours de la reine Victoria prête peu aux commentaires et encore moins à une polémique. Nous ne devons pas nous attendre, en conséquence? à ce que la presse anglaise se passionne beaucoup à propos de ce document. La partie la plus saillante de la communication, celle qui intéresse véritablement l'Europe, se trouve tout entière dans le premier paragraphe. Sa Majesté y manifeste sa ferme confiance dans le maintien de la paix générale et dans l'heureuse issue des travaux de la conférence. Aucune explication n'a été ajoutée à ces indications de la pensée du gouvernement britannique; mais en tenant compte de la circonspection avec laquelle un discours de la couronne est rédigé, on ne saurait nier que la souveraine de la Grande-Bretagne et ses ministres ne craignent pas d'indiquer l'arrangement définitif des difficultés soumises aux plénipotentiaires réunis à Paris.

Deux remarques sont provoquées, néanmoins, par l'œuvre que nous examinons: elles portent sur le silence gardé par la reine au sujet de son voyage à Cherbourg et des récents évenements de la Chine. Quelques pessimistes, en quête d'interprétations facheuses, affectent de croire que ce silence n'a en pour motif que de faire disparaître du discours royal toute allusion à la France. Nous pensons que cette manière de voir est injuste pour le moins. On pourrait parfaitement raisonner de même à Berlin, puisqu'il n'est pas non plus question du prochain voyage de la reine Victoria en Prusse. Et, cependant, qui oserait dire que les rapports des deux cours de Londres et de Berlin ne sont pas sur le pied le plus in-

Nous préférons, quant à nous, prendre le discours de prorogation du parlement britannique pour ce qu'il est : une œuvre purement anglaise n'ayant trait qu'à ce qui touche aux intérêts directs de l'Empire britannique et surtout à ses préoccupations intérieures. En pensant ainsi, nous croyons rester dans le vrai. Dans la séance des communes du 2 août, c'est-à-dire quelques minutes avant le lecture du discours royal, le chancelier de l'échiquier a

complété la pensée du cabinet Derby, qui est on ne deut plus pacifique. Interrogé par M. Duncombe, sur les relations de l'Angleterre avec Naples, M. Disraëli a répondu en ces termes :

« Je suis d'avis, quant à moi, que la cessation des relations diplomatiques entre deux pays est une mesure très dangereuse; elle ne pent être justifiée que par les raisons les plus fortes possibles. Il est très vraisemblable que ce qui s'est passé à l'égard de Naples et du royaume des Deux-Siciles, et ce qui a fait le sujet de combreuses discussions dans cette chambre ne serait pas arrivé, si Sa Majesté avait été directement représentée à Naples. Il serait, sans nul doute, très désirable, que des communications eassent lieu entre les deux pays, et j'espère que si les relations se rétablissent, ce sera dans des conditions généralement satisfaisantes pour le peu-

Cette tendance à l'appaisement des questions irritantes supplée, et au-delà, à quelques omissions mal juterprétées. - Havas.

no incosh, som o EXTERIEUR. I aged sol dather

Angleterre. - Voici le discours de la Reine au parlement anglais, lu par commission, le 2 août

« Milords et Messieurs, Sa Majesté nous a or-donné de vous exprimer la satisfaction qu'elle éprouve de pouvoir vous décharger des travaux d'une session qui, bien qu'interrompue, a dû à votre constante assiduité d'avoir produit plusieurs mesures importantes; Sa Majeste est heureuse de penser que ses relations avec les puissances étrangères sont de nature à îni permettre d'envisager vec confiance le maintien de la paix générale. Sa Majesté compte que les travaux des plénipotentiaires qui siégent maintenant dans la conférence à Paris pourront conduire à une solution satisfaisante les diverses questions qui leur ont été sou-

» Les efforts, la bravoure et le dévouement qu'ont montré dans l'Inde les troupes de Sa Majesté et celles de la Compagnie des Indes orientales sont

au-dessus de tout éloge, et Sa Majesté espère que ces efforts ont déjà été couronnés de tant de succès, que la formidable révolte qui a sévi sur une aussi grande partie de ses possessions indieunes pourra maintenant, avec la faveur du Dieu tout puissant, être promptement éteinte, et la paix rétablie dans ces importantes provinces. Dans cet espoir, Sa Majesté à accordé son approbation spontanée à l'acte que vous avez adopté, pour lui transmettre l'autorité directe du gouvernement de ses possessions de l'Inde; et Sa Majesté espère être ainsi en mesure de remplir les hautes fonctions dont elle s'est chargée, de manière à ce que, par une juste et impartiale administration de la loi, elle assure ces avantages, d'une manière égale, à ses sujets de toutes les races et de toutes croyances, et, en favorisant leur bien-être, établisse et donne plus de force à son empire dans

» Messieurs de la Chambre des communes, Sa Majesté nous a ordonné de vous remercier de la judiciense libéralité avec laquellé vous avez accordé les subsides pour les besoins du service public. L'état actuel du revenu autorise Sa Majesté à avoir le confiant espoir que les subsides que vous avez accordés suffirent largement aux besoins.

» Milords et Messieurs, la condition sanitaire de la capitale doit être constamment une question d'un profond intérêt pour Sa Majesté, et la Reine s'est empressée de sanctionner l'acte que vous avez adopté pour la purification de ce noble fleuve, dont l'état actuel fait peu d'honneur à un grand pays, en même temps qu'il est sérieusement préjudiciable à la santé et au confort des habitants de la capitale.

» Sa Majesté a également donné son assentiment spontané à un acte aux termes duquel de plus grandes facilités sont octroyées pour l'achat, par les villes et districts, de tout ce qui peut être nécessaire afin de seconder les travaux d'amélioration locale et d'étendre plus largement les avantages de l'administration municipale directe.

» Sa Majesté compte que l'acte adopté par vous pour l'administration à venir des universités d'Ecosse, sera constaté être très-avantageux à ces vénérables institutions, et qu'il contribuera puissam-

COTELLEUSE

L'ÉTOILE MYSTERIEUSE. war no so was a straight and straight and the son

NOUVELLE HISTORIQUE.

(Suite.)

CHAPITRE IX. - ULTRA CREPIDAM.

Pendant que le trouble et la désolation régnaient à la Botte-d'Or, Vezins cheminait paisiblement dans la direction de l'hôtel de M. de La Tour.

Dans la cour, il trouva, sur le banc de pierre et sous le sorbier, l'immuable Parkinson, toujours flegmatique, toujours solennel, et s'amusant gravement avec l'espiègle Black, auquel il avait enfin pardonné le rapt des papiers.

Parkinson toisa Vezins des pieds à la tête, de l'air hauin que les gens de guerre affectaient volontiers envers les bourgeois et les manants.

- Que voulez-vous, mon garçon? dit-il avec impor-

- Eh! je ne me trompe point, fit Vezins, qui avait rendu au sergent regard pour regard. C'est vous qui commandiez cette fameuse patrouille, vous savez, qui voulait astreindre la cordonnerie aux réglements du couvre-feu. La de de de la conseque de

- C'est bon, c'est bon, se hâta de répondre le sergent en rougissant légèrement au souvenir de sa mésaventure. Qui demandez-vous? dit-il plus poliment que la première fois.

— Milord de La Tour.

debles, ils s'assur-

- Vous!

"Ce vous fut adressé à l'artisan avec un dédain magnifi-

- Oui, moi, et pourquoi non? Vous savez bien que les nobles et les grands sont plus abordables que beaucoup de petites gens de ma connaissance; mais il ne s'agit pas de moi, mais d'une paire de bottes que j'apporte à Sa Grâce. Étes-vous content?

- C'est différent, et ceci n'est plus de ma compétence. Allez! au haut du perron, un valet de pied vous

Vezins suivit l'indication, et, après quelques instants d'attente, il fut conduit dans l'appartement de M. de La

Le baron était en compagnie de sa femme et de sa fille Marguerite.

Vezins salua respectueusement sans humilité et avec ai-

-Ah! c'est vous, mon ami, fit le baron à l'artisan. Soyez le bienvenu.

- C'est étrange, pensa la baronne qui observait Vezins d'un œil scrutateur. Cette figure, ces façons! Je m'explique très-bien que M. de la Tour ait eu l'idée dont il m'a parlé.

La jolie Marguerite, au courant de ce qui s'était passé, regardait curieusement wezins par échappées.

-Il paraît que vous êtes un artiste dans votre profession? continua M. de La Tour. J'ai de vos nouvelles : passé maître après l'exécution d'un chef-d'œuvre dont on fait grand bruit!

- Son Honneur est bien obligeant de s'occuper de si pen! répondit Vezins en rougissant.

- Non pas! Est-ce que les métiers n'ont pas leur importance? Ils sont des corps puissants pour la résistance du faible contre l'oppression du fort. Ils maintiennent la probité et l'émulation. Mais, d'ailleurs, il est naturel que je pense et m'intéresse à vous. Ne suis-je pas votre oblige dans cette nuit où le hasard me fit trouver ouverte la boutique de maître Girl?

- Milord me confond en rappelant ce petit incident.

- Sans vous, je manquais un rendez-vous militaire, les plus sérieux de tous les rendez-vous. Au reste, il y a un peu de curiosité dans mon fait. Je serais desireux de voir l'un des chefs-d'œuvre qu'exigent les métiers.

- Cela se trouve à point, ce sont les bottes de milord qui ont precisement fait obtenir mon titre.

Vezins tira alors de son enveloppe le travail miraculeux qui avait enthousiasmé la communauté.

La baronne et sa fille s'approchèrent. L'artisan put ad-

ment à favoriser et étendre un système d'enseignement salutaire, moral et religieux en Ecosse.

» Le bill relatif au transfert de la propriété foncière, qui étend les pouvoirs exercés jusqu'ici par les commissaires des biens grévés d'hypothèques, et facilite l'obtention d'un titre, non susceptible d'être attaqué, au profit des acquéreurs de terres en Irlande, ne saurait manquer d'être très-avantageux aux propriétaires fonciers, et il contribuera aux développements de la prospérité de cette partie des Etats de Sa Majesté.

» L'acte approuvé par Sa Majesté pour l'établissement de la colonie de la Colombie anglaise était réclamé d'urgence, par suite de récentes découvertes d'or dans cette localité; mais, Sa Majesté espère que cette nouvelle colonie sur le Pacifique pourra n'être qu'un premier pas fait dans la carrière d'un ferme progrès, grâce auquel les Etats de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord pourrontêtre définitivement occupés, dans un rayon non interrompu, s'élendant de l'Atlantique au Pacifique, par une population fidèle et industrieuse de sujets de la couronne d'Angleterre.

» Sa Majesté vous remercie grandement, tout en les reconnaissant, de la diligence et de la persévérance qui vous ont permis, dans une période comparativement brève, d'adopter ces mesures et d'autres de moindre, et toutefois aussi de réelle impor-

» Vous êtes appelés, pour la plupart, en rentrant dans vos comtés respectifs, à exercer une large infinence, et les devoirs que vous avez à remptir le cedent à peine en importance, pour le pays, aux

travaux dont vous allez être relevés.

» Sa Majesté a la confiante assurance que sous les auspices de la Providence, cette influence sera employée, et ces travaux seront remplis de manière à vous faire honneur et à contribuer au bienêtre général et à la prospérité d'un people fidèle et

INDES. - Nous trouvous aujourd'hui dans les journaux de l'Inde et les correspondances de Bombay, quelques détails sur la prise de Gwalior et les évènements qui l'ont suivie, ainsi qu'une nouvelle et définitive proclamation du gouverneur général au peuple du royaume d'Oude. Voici d'abord un extrait d'une correspondance anglaise de Bombay, 5 juillet, relative aux affaires de Gwalior :

« On peut dire avec vérité que la révolte de l'Inde centrale a été efficacement éteinte. Gwalior a été repris et l'armée du soi-disant Peshwa taillée en pièces et dispersée, après avoir perdu ses canons; Quelques hommes désespérés peuvent encore se rallier dans le nord. à Djehpore, où Tantia-Topi et autres chefs paraissent s'être dirigés; mais des mesures sont prises pour les y combattre; car on y a envoyé, de Musserabad, des troupes qui au-ront pour effet d'imposer aux mécontents et d'empêcher les chefs en faite de réanir autour d'eux na plus grand nombre d'hommes mal disposés.

» Dans l'affaire de Gwalior, l'ennemi s'est servi admirablement de ses canons. L'artillerie de Bombay entretenait assurément bien son feu, mais on croit que dans cette occasion le feu des rebelles était supérieur au sien. La force des ennemis était supérieure, de quelques milliers d'hommes; ils étaient commandés par Tantia-Topi. Cette troupe se com-

posait presque entièrement d'hommes ayant appartenu à des régiments du Bengale et au contingent de Gwalior. Le 5° régiment du Bengale s'y trouvait tont entier. On ignore le nombre d'hommes perdu par l'ennemi, parce qu'il a brûlé les cadavres. Nous avons pris dix canons, qui tous ont appartenu à l'armée du Bengale.

» On n'a pas perdu de temps pour organiser une poursuite. Les rebelles s'étaient enfais vers Sheopour dans la direction de Chumbul, en évitant le gué de Dholpour et en chevauchant un peu plus haut, dans le cours du fleuve. Des ordres farent donnés pour faire marcher le 3° régiment du Bengale, composé d'Européens, quelques Silkhs et de artillerie, leur faire traverser le Chumbul et leur faire remonter la rive méridionale du fleuve. De cette manière l'ennemi était tenu en respect dans cette direction. Le brigadier Napier, avec des troupes suffisantes, s'était élance dans l'ouest du côté de Sheopour, et était tombé sur les fugitifs, leur avait pris 25 canons et avait tué grand nombre d'ennemis.

» Pendant ce temps, on occupait de nouveau Gwalior, et le maharajah, qui avait été appelé d'Agra par sir Robert Hamilton, avait été installé en grande pompe et escorté jusqu'à son palais par tous les régiments qui étaient restés avec sir Hugh Rose. En se rendant du camp au palais, le maharaah ne fut pas peu étonné par le salut d'un canon à boulet, venu du fort, canon qu'on avait cru jus-que là être déchargé. Il devint évident qu'il fallait réduire les fanatiques qui tenaient encore au dehors, et la manière dont cela fut exécuté par un détachement da 25° de Rombay est un des épisodes les plus intéressants des opérations de Gwalior.

Bosnie. - Nous trouvous dans l'Ost-Deutsche-Post de nouveaux détails sur les évènements de la Bosnie. Voici ce qu'on mande à ce journal, de la fron-

tière bosniaque, à la date du 29 juillet : « C'est à tort qu'on prétend que l'insurrection des rajahs s'étend dans toute la Bosnie. J'apprends de bonne source que c'est dans la Croatie turque seulement que les chrétiens se soulèvent pour ne pas payer les impôts. Les chrétiens ont commencé par battre les beys; le 4 et le 12 de ce mois, ils ont eu même contre eux des succès notables. Ils s'avançaient sans plan déterminé en trois bandes séparées. sons la conduite des chess Garaz, Kostic et Peica, invitaient les habitants des villages pacifiques qu'ils traversaient, à se joindre à eux, et recevaient même des musulmans dans leurs rangs pour organiser une guerre sociale contre les propriétaires.

Méhémet, pacha de Bosna-Seraï, et Abbi, pacha de Mostar, réunirent leurs forces à Trawnick et marchèrent sur Banjaluka. De là ils détachèrent trois colonnes sur Nowi, Dubitza et Berbir, ordonnèrent aux chefs de ces colonnes de forcer les rajahs à mettre bas les armes, et de détruire leur camp retranché. Les chrétiens s'appuyèrent sur la frontière antrichienne. Les combats avec les beys, jusqu'au 21, étaient tellement acharnés, que de part et d'autre on détruisait tout ce qui appartenait à l'ennemi et qu'on s'embarrassait peu du sort des familles. Les chrétiens qui, au nombre de 8,000, avaient établi leur camp près du kostanizza turc, ayant refusé d'obéir aux invitations du kaïmakan de Banjaluka et de mettre bas les armes, on procéda

immédiatement à la destruction des retranchents et à la dispersion des insurgés.

Le combat dura avec peu d'interruptions le 21 et le 22 pendant vingt-hûit heures, et se termina par la déroute complète des rajahs. Ceux qui purent se sauver en Autriche furent désarmés comme les premiers réfugiés, mais on leur donna tout ce dont ils avaient besoin. Les blessés furent reçus dans l'hôpital de Petrinca.

» L'insurrection de la Croatie turque peut être considérée comme comprimée. Ce sera maintenant l'affaire des autorités turques et du clergé catholique de calmer les esprits pour que les réformes qui sont si nécessaires trouvent un terrain tout préparé. La Kraina surtout, qui est habitée en majorité par des catholiques, attend avec impatience des reformes; car on ne saurait nier que les catholiques particulièrement se trouvent dans une situation critique. Il est temps d'en finir avec le régime funeste des heys et d'autres fonctionnaires qui ont imité leur système d'exaction. »

FAITS DIVERS.

Un correspondant de Naples, dans une lettre adressée à l'Union, résume ainsi les principaux faits observés pendant la dernière éruption du Vésuve :

1º Le grand cône du Vésuve s'est ouvert en cinq endroits differents, qui, dans leur alignement, ont donné ouverture à un nombre de bouches nouvelles s'élevant à quatorze. Cinq ouvertures du cône se sont vérifiées de la partie occidentale qui regarde l'observatoire Vesuviano, en tournant par nordouest jusqu'au midi. Semblable observation n'avait jamais été constatée dans aucune éroption précédente du Vésuve.

2º Les éruptions qui ont eu lieu quelquefois par l'onverture de nouveaux cratères, en bas du grand cône, n'ont jamais eu une dorée aussi longue que celle-ci, qui continue sans interruption depuis le 27 mai dernier, et anjourd'hui encore, avec une assez grande vigueur.

3º Les produits principalement observés sur les fumerolles, à l'endroit le plus rapproché du cra-tère, sont : le sel commun, le sel ammoniaque, les composés de cuivre et de plomb, chiorare, sulfate. L'on remarque que, cette fois, les composés

de fer sont excessivement rares.

4º Les laves de cette éruption ont présenté en outre cette particularité: c'est que la fumée qu'elles produisent ne sent nullement l'odeur d'acide chlorhydrique, et des essais chimiques ont démontré qu'avec la vapeur était transporté le chlorure de sodium; cette absence d'acide chlorhydrique et d'acide sulfareux a été très-favorable aux arbres et aux plantes qui avoisinent les torrents de laves; ils n'ont nullement soussert dans leur végétation, tandis que, dans les éruptions précédentes, il a été observé qu'à plus de deux kilomètres de distance de l'éroption la végétation se tronvait paralysée complètement et les récoltes perdues.

5º Enfiu les secousses de tremblement de terre. qui avaient lieu si fréquemment pendant les premiers jours de l'éruption, trois et quatre fois chaque jour, ont complètement cessé depais le 18 juin dernier, et ne se sont pas renouvelées jusqu'à présent. Observons aussi que, depuis cette date, elles

mirer ainsi les mouvements souples et élégants de Mue de La Tour, dont le profil mignon se dessinait en silhouette lumineuse, sous un rayon de soleil. Son teint blanc et pur faisait valoir de grands yeux doux et profonds, qui, comme ceux des vierges du peintre d'Urbin, se dérobaient sous l'éventail de longs cils.

- Il serait vraiment fâcheux, fit Mee de La Tour qui s'extasiait devant l'œuvre de l'ouvrier, de sacrifier un

pareil bijoux.

- Précisément, j'y songeais, car je n'ai jamais rien

vu qui approchât de cette perfection. - Milady me confond, balbutia Vezins en rougissant.

Je suis experte en travaux d'arguille, ajouta à son tour Marguerite, avec une douceur d'organe qui semblait plutôt du domaine de la musique que de celui du langage, et je trouve que c'est un travail de brodeur plus qu'une œuvre de cordonnier.

- Aussi, le garderai-je, répliqua le baron, comme un échatillon de l'habilete des ouvriers de Londres.

- Pardon, Milord, je suis Français, objecta Ve-

- Par le nom, je le sais, mais de nation, vous êtes hollandais; c'est un malheur.

- Un malheur? fit l'ouvrier, sans comprendre. - Le plus fâcheux de tout ceci, c'est que vous êtes d'un an trop jeune.

- Pardon, Milord, cependant ...

— Vous ne devinez pas, je le conçois, mais il est inutile que j'en dise davantage; vous êtes bien natif de La Haye, faubourg du Zuyderzée?

- J'ignore le motif qui a pu valoir à ma chétive personne l'intérêt que témoignent ces détails, mais Sa Grâce ne sait peut-être pas que les registres de paroisse et les certificats cachent quelque chose dont la portée

- N'ètes vous pas fils de Pierre Vezins et de Bertrande Mauclerc?

Pardon, Milord.Tous les deux originaires de Saumur en Anjou?

- Précisément.

- Vous voyez donc que rien n'est plus clair.

— Yous voyez done que rien in seit peut-être pas — Sans doute, mais Son Ronneur ne sait peut-être pas m'a-f-on dit dans ma que ce père et cette mère, morts, m'a-t-on dit dans ma première enfance, n'ont jamais été connus, et que leur existence même n'a pu être constatée à La Haye, où je parais être ne.

- Q'importe ce détail, puisque vous êtes de 1571? répondit le baron qui répliquait plutôt à ses préoccupations qu'aux idées exprimées par son interlocuteur.

- Quoi qu'il en soit, dit Vezins, qui n'avait pas le secret de l'énigme, je n'en suis pas moins convaincu que ma naissance est enveloppée d'un mystère.

 Quel mystère, en présence de choses aussi positives que celles dont nous parlons?

- C'est que, né à La Haye, je me trouve subitement dans une famille de pauvres gens qui, en me recueillant, trouvent de l'or et des papiers dans mes langes. L'or payait leurs soins futurs. Les papiers, outre ce que vous savez, Milord, disaient que mon père et ma mère étaient morts; mais qu'un jour ma famille pourrait venir me

La baronne et son mari parurent écouter avec curiosité et surprise.

L'artisan continua.

Quand je fus grand, je voulus acquerir quelque certitude, touchant ma naissance. J'allai à La Haye. Personne dans le faubourg, personne dans toute la ville ne put donner le moindre indice sur les deux Français déclares mes parents. Rien qui repondit à la circonstance pourtant assez bizarre de ma naissance! Cependant, les registres de la paroisse étaient complets et explicites. Le fait restait, mais les circonstances ne pouvaient être constatees.

- Ces détails sont singuliers , je l'avoue , dit M. de La Tour; ils viennent coincider avec des renseignements que j'ai recueillis sur une autre personne; ils se confondent, ils se melent; mais cette date et l'acte de votre naissance prouvent qu'il y a deux personnes, deux mystères en jeu. Avez-vous encore quelques données?

- Rien qu'un fait, mais qui me paraît se rapporter à ce que vous savez. A la date qui correspond à celle de ont été beaucoup moins nombreuses dans la province de Basillicata, où elles avaient continué sans interraption, pour ainsi dire, depuis le 16 décembre

Le Journal d'Arcachon donne d'émouvants détails sur une terrible catastrophe qui vient de plonger dans le deuil cinq familles de pêcheurs.

Le 27 du courant, presque toutes les chaloupes de pêche appareillèrent pour sortir du bassin : à dix heures du matin, elles entraient en mer, et, à trois heures du soir, tous les filets étaient tendus aux distances habituelles de la côte.

Vers six heures, le veut fraîchit, la mer devint houleuse et le ciel se couvrit d'épais nuages; les pêcheurs s'empressèrent de lever leurs filets, afin de

pouvoir rentrer avant l'orage.

Déjà les vagues s'amoncelaient, forieuses, autour des navires, et paralysaient les manœuvres. Les pilotes voulurent gaguer le large; mais la violence du vent, qui était alors ouest-nord ouest, et l'état de la mer, ne permirent pas à tous d'exécuter cette

Pendant la nuit, la tempête déchaîna toute sa violence : l'ouragan était accompagné d'one forte grêle, et la mer, qui embarquait, enlevait en déferlant sur le pont des chaloupes, des grêlons de la grosseur d'un œuf de pigeon. La hauteur des vagues dépassait celle des mâts!... Enfin, vers cinq heures du matin, quelques chaloupes franchirent la barre; mais quatre d'entre elles ne purent entrer dans le bassin: l'une gagna le large et les trois antres forent jetées dans les brisants, où tous ceux qui les montaient ont péri.

La hauteur des vagnes, l'embrun et la violence du vent rendaient, nous l'avons dit, les manœuvres, sinon impossibles pour ces intrépides marias, mais

presque inutiles.

« Nous gonvernions aussi bien que nous pouvions, nous disait l'un de ceux qui out eu le bonheur de se sauver, et nous nous abandonnions à la grâce de

Dien! Le patron do navire les Quatre-Frères, M. Moysès. qui était déjà reotré, ayant aperçu un de ses camarades qui était ballotté par les lames, n'écoutant que son courage et comptant sur le devouement des marins qu'il dirigeait, gouverna vers le naufragé. Cet acte de témérité, disons mieux de fraternité, a coûté bien cher à ce noble cœur. La chaloupe qu'il commandait, prise en flanc au moment où il volait au secours de son camarade, chavira et fut immédiatement brisée; deux matelots et le mousse ont été victimes de leur dévouement ; le patron Moysès et le matelot Expert se sont sauvés sur une épave. après avoir lutté pendant deux heures contre la fureur des flots.

Presqu'au même moment, une scène non moins émonyante se passait, à une faible distance : un coup de mer enlevait le mousse de la chalonpe le Mystère, sous les yeux de son malheureux père, qui a eu la donleur de le voir disparaître sons les flots sans avoir pu lui apporter les secours qu'il implorait à grands cris...

Nous avons dit plus haut qu'une des chaloupes qui n'avaient pu franchir la passe avait réussi à gagner le large. Les familles des matelots et la population flottante d'Arcachon attendaient avec anxiété des nouvelles de ce navire. Jeudi matin, on avait à peine signalé l'entrée de la chaloupe dont le sort de l'équipage avait inspiré de si vives inquiétudes, que baigneurs et baigneuses se sont empressés de se diriger vers la chapelle d'Arcachon, où l'équipage des Huit-Frères n'a pas tardé à se rendre, chaque homme ayant un cierge à la main, pour remercier celle qu'ils avaient invoquée au moment du danger, et qui les avait si miraculeusement sauvés.

Pendant la messe, célébrée par le curé d'Arcachon, ce digne pasteur a voulu pronoucer quelques paroles en faveur des familles si malheureusement privées de leur soutien; mais l'émotion ayant gagné l'orateur et son nombreux auditoire, M. l'abbé Mouls est descendu de chaire et a continué le divin sacrifice; puis une quête a été faite pour subvenir aux premiers besoins des venves et des orphelins. Quoique pris au dépourvu, les assistants ont vidé leur bourse dans celle du bon coré et la recette a dû etre abondante.

- Il n'y a peut-être pas, dans l'épopée impériale. une tradition plus populaire que celle du conscrit croisant sa baïonnette contre son empereur, qu'il ne connaissait pas, pour faire observer sa consigne. Cette auecdore, que les imagiers d'Epinal et les faïenciers de Montereau ont placardée à l'envi sous toutes les formes, dans chaque cabaret, au moindre village de France, y fait encore chaque jour l'admiration du laboureur et du soldat. Ailleurs, beaucoup de ceux à qui elle est racontée la relèguent, saus doute, au nombre de ces légendes d'une époque héroïque dont le peuple aime à orner sa mémoire. Rien n'est pour lant plus vrai que cet épisode, dont le héros existe encore aujourd'hui, et se présentait ces jours dernier sur le passage de l'Empe-

reur, a son retour de Plombières.

Parmi les stations de la ligne de Mulhouse, anxquelles devait s'arrêter le train împérial du 27 juillet, ne figurait pas la station de Nangis (arrondissement de Provins, département de Seine-et-Marce); mais, à la suite d'une pétition des habitants de la commune de ce nom, remise en route à Sa Majesté et gracieusement accueillie par elle, il avait été décide qu'on arrêt d'une minute serait introduit dans la marche du train. Au nombre des médaillés de Sainte-Hélène, militairement rangés le long du quai de la station favorisée et malheureusement places hors du regard de l'Empereur, il en était un qui se faisait remarquer par la décoration de la Légion-d'Honneur qui brillait sur sa poitrine, ainsi que par une large fenille de papier blanc attachée à son chapeau et portant une inscription que ne ponvaient guère lire que les personnes qui se trouvaient dans la première voiture, arrêtée précisé-ment en face du vieux légionnaire. Ce n'est pas saus émotion que l'une d'elles, dont nous tenons ces détails, comprit qu'elle avait devant les yeux le héros de la légende populaire, en lisant ces deux lignes, mises par le juge de paix de Nangis sur le chapeau de ce brave homme:

QUAND BIEN MEME VOUS SERIEZ LE PETIT CAPORAL, ON NE PASSE PAS. TOREL THE

Jean Coluche est no le 31 mars 1780, à Gustin, canton de Nangis; il est entre an service comme conscrit de l'an IX au 17º régiment d'infanterie legère, avec lequel il a fait toutes les campagnes de Prusse, d'Autriche, d'Espagne, de Portugal, de France en 1814 et de Belgique en 1816. Il a assisté aux batailles!d'Iéna, d'Eylan, de Varsovie, d'Esling, de Wagram, d'Arcis-sur-Aube (où il fut grièvement blessé d'un coup de feu à la tête), et enfin à celles de Li-gny et de Waterloo.

En 1809, après le sanglant combat d'Ebersberg, sor la Traun, Coluche fut placé en faction devant la porte de la maison que l'Empereur occupait, avec la consigne absolue de n'y laisser pénéirer per-sonne. Vers le soir , lorsque Napoléon se présenta pour entrer, Coluche, qui ne le connaissait pas, l'accueillit par un : On ne passe pas; et voyant que l'obstiné ne tenait compte de son avertissement, il ajouta énergiquement: Si tu fais un pas de plus, je te plante ma baionnette dans le ventre. Il fallut l'intervention des officiers de l'état-major général pour lui faire entendre raison. Quelques instants plus tard, l'opiniatre factionnaire était appelé devant Napoleon, qui lui dit ces seul mots: « Tu peux mettre un ruban à la boutonnière, je te donne la

On voit que la tradition n'a pas trop défiguré le fait en s'en emparant. Jean Coloche, ce vrai type du soldat, pour qui la consigne est sacrée, est depuis longtemps retiré dans sou pays natal, où il exerce encore, malgré ses soixapte dix huit ans, le rude métier de batteur en grange. Il n'a point de pension et, quand la vieillesse lui aura enlevé ses forces, son traitement de la Légiou-d'Honneur sera son uni-

que ressource.

Ainsi qu'on l'a pressenti, Coluche n'a pu qu'entrevoir au passage le wagon impérial; il n'a pas su y distinguer Napoléon III. Aussi le soir de cette journée, si impatiemment attendue, le vieux soldat s'en est retourné chez lui les larmes aux yeux . « parce que, dit-il, il n'a pu voir Sa Majeste l'Empereur avant de mourir. »

Pour les faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, 4 août. - La Presse d'Orient, en date du 28 juillet, donne de mauvaises nouvelles de la Bosnie, où elle dit que l'insurrection des chrétiens est générale.

Le Journal de Constantinople annonce, de son côté, l'envoi en Bosnie de deux bataillons de ren-

Le bataillon que la Turquie envoie à Djeddah passera à Suez, où il sera renforcé de deux bataillons

de troupes égyptiennes.

La Porte a pris des mesures sanitaires rigourenses à l'égard de toutes les provenances de Tripoli et de l'Egypte. Tous les navires seront arrêtés aux Darnelles afin d'être soumis à une vérification; en cas de refus de se soumettre à la mesure, les canons des forts tiront sur eux.

Raguse, 3 août. - Les Monténégrins ayant appris l'attaque de Pieri par les Turcs, et la mort du frère de leur voïvode, tué par les Colochins; ont fait irruption sur le territoire de ces derniers, malgré la défense formelle du prince Danilo. Les Colochins ont été assaillis et refoulés. Les Monténégrins ont eu trente hommes hors de combat.

En apprenant ces nouvelles, le prince a fait arrêter immédiatement les chefs qui ont contrevenu à ses ordres. Ils seront mis en prison et destitués. —

Havas.

Compagnie Anonyme des nu-Propriétaires. Paris, 35, rue Louis le-Grand.

La Société vient d'adopter des modes nouveaux pour l'achat des nu propriétés et usufruits. Elle laisse aux vendeurs: 1º une participation dans les bénéfices même de l'opération par eux faite; 2º le droit de racheter dans un délai déterminé. Elle constitue des rentes viagères.

Les PERLES D'ETHER du docteur CLERTAN. qui ont mérité l'approbation de l'Académie impériale de médecine de Paris, le 18 juillet 1848, sont souveraines contre les migraines, les crampes d'estomac et toutes les maladies nerveuses. Les avantages de ce nouveau mode d'administrer l'éther sont indiqués dans l'instruction qui est jointe à chaque flacon de perles. On les trouve chez tous les pharmaciens dépositaires de la Pâte pectorale de REGNAULT 1 33 Et C 13 61 Et C 13 (127)

tre Girl et auprès de vous.

Vezins s'inclina et s'appreta à sortir. Tips ammos su

Attendez encore, dit tout-à-coup la baronne. Vezins s'arrêta.

- Mon ami, continua Mee de La Tour, en s'adressant à son mari, je crois que vous désespérez trop vite. - Auriez-vous trouvé une voie, une idée dans cette

- Non. Mais c'est une inspiration inattendue. Un singuher rapprochement vient de s'établir à l'improviste entre une observation qui me revient et les faits racontes par ce jeune homme. Que vant-il? Rien , pent-etre. L'imagination se fourvoie souvent; aussi n'est-ce de ma

part qu'one tentative bien hasardée. - Qu'importe! il faut se rendre compte de ce qu'elle

- C'est pour cela que je viens vous prier de me laisser

Faltes, Madame, faites, dit le baron. Nous sommes entièrement à vos ordres. Que faut-il faire?

- Me laisser agir, et d'abord vous retirer tous les trois dans l'embrasure de cette porte. S'il est besoin que vous interveniez, vous n'aurez qu'à détourner la

Ce début proyoqua vivement la curiosité des auditeurs. Als obeirent.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 5 AOUT.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. - Fermé à 68 202 4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 96 50.

BOURSE DU 4 AOUT.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 68 20. 4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 96 40.

P. GODET., propriétaire - gérant.

ma naissance, on homme et une femme vêtus en paysans, débarquèrent à La Haye ; venant d'Amsterdam. Ils repartirent comme ils étaient venus, la nuit, par un temps affreux. Un vieux sacritain me confirma dans la pensée que c'etait mon père et ma mère, car l'enregistrement de la naissance se place precisément entre l'arrivée et le retour. Sans doute, il n'y a la qu'une supposition; mais faute de la vérité ?...

- Peut-être une raison de famille a nécessité ces précautions et ce mystère, dit M. de La Tour; mais en fait, vous n'êtes pas moins né de gens parfaitement désignés, à une époque précise.

- Je ne puis le nier.

- Mais pardon, fit Vezins, frappe de l'intention et de la pensée qui se révelaient dans les paroles du baron. Milord, malgre sa bonte, n'a pu écouter, seulement par obligeance, les folies d'un pauvre artisan comme moi.

Le baron alla au-devant de la question que Vezins n'oit formuler.

- Tout-a-l'heure, je vous disais que vous etiez d'un an trop jeune, comme j'ajoute que le fait de votre naissance est trop precis pour me laisser la moindre espérance. Je vous l'avoue; un instant j'avais supposé qu'entre vous et un enfant perdu il y a 24 ans, il pouvait y avoir quelques rapports; mais aujourd'hui, il est trop certain que mes suppositions s'égaraient. Voilà, mon ami, la raison des renseignements que j'ai pris chez matEtudes de M. BEAUREPAIRE, avoué. Tribunal de Commerce de Saumur. licencié à Saumur, rue Cendrière, nº 8, et de Mº PLANTON, notaire à Vihiersten e nitue to (old) at a vol

MEDIE

TPAR LICITATION, ENTRE MAJEURS, Et sur baisse de mise à prix,

DUN CLOS DE VIGNE,

Situé aux Tréjeaux , commune d'Aubigue.

L'adjudication aura lieu le dimanche 22 août 1858, à midi, en la salle de la Marie d'Aubigné, par le ministère de M. Planton, notaire à Vihiers, commis à cet effet.

On fait savoir qu'en vertu : 1º d'un jugement readu contradictoirement entre les parties par le Tribunal civil de Saumar, le 22 mai 1858, enregistré et signifié; 2° d'un autre jngement renda contradictoirement entre les parties par le même Tribunal, le 15 juillet 1858, enregistré et signifié;

Et à la requête de : 1° M. René Alopé, cultivateur, et dame Angélique Richard, son épouse, de lui autorisée, demeurant à Aubi-

gné, ca ton de Vihiers;

2º M. Jean Laville, cultivateur, et dame Louise Helias, de lui antorisée. demenrant à Aubigné, canton de Vihiers,

Poursuivant la licitation et ayant pour avoué Mº Charles - Théophile Beaurepaire, avoué-licencié près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, nº 8;

En présence on eux dûment appelés de :

1º Armand Gautreau, forgerou, demeurant à Louerre;

2º Pierre Gautreau, forgeron, demeurant à Aubigné;

3º Demoiselle Jeanne Gautreau, institutrice à l'Ile-de-Behuard, près Angers

4º Olympe Gautreau, institutrice au même endroit;

50 Henri Gautreau, maréchal, demedrant à Vihers,

Colicitants, ayant pour avoué Mo Lucien Labiche, demenrant à Saumur, rue de la Petite-Douve, nº 11;

Il sera procédé, le dimanche 22 août 1858, à midi, en la salle de la Mairie d'Aubigné, et par le ministère de Me Planton, notaire à Vihiers, commis à cet effet, à la vente par licitation et aux enchères publiques des immeubles dont la désignation suit:

Vingt-trois ares de vigne, au clos des Tréjeaux, commune d'Aubigné, sur la mise à prix réduite à cinq cents francs, ci. 500 fr.

S'adresser, pour les renseignements : 1º A M. PLANTON, notaire à Vihiers,

dépositaire du cahier des charges; 2º A Mº BEAUREPAIRE, avoué, pour-

snivant la veute; 3º A M. LABICHE, avoué, colicitant.

Fait et redigé à Saumur, par l'avoué soussigné, le 3 août 1858. WATHERD HE BEAUREPAIRE.

Euregistré à Saumur, le maoût 1858, fell, com . Reçu 1 fr. 10 c., décime compris. (398) and Signés Linacier.

Etude de M. LE BLAYE, notaire es. On les trouvaines é us les pharma-lites de la Pole pasterné es Rennum

L'AUBERGE de M. BLAIN,

Récemment occupée par Mme Jacobod ads Melcher,

Au Pont-Fouchard. S'adresser audit notaire. (399)

FAILLITE FROUIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Frouin, marchand à Vibiers, sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances de ladite faillite aura lien le vendredi 13 août courant, à 8 heures du matin, en la Chambre du Conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal, E. CORNILLEAU.

ANDRES UNE MAISON,

Vaste et commode.

Faisant angle sur les rues Hante et Basse-Saint-Pierre, et celle du Palaisde-Justice.

S'adresser à M. le capitaine Guior.

Etude de Mo LE BLAYE, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIERE.

Le dimaoche 8 août 1858, a midi, dans l'anberge appartenant à M. Blain, au Pont-Fouchard, commune de Ba-

Il sera procédé, par Mº Le Blaye, notaire à Saumur, commis par ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Saumur, en date du 22 juillet

A la vente publique du mobilier dépendant de la succession bénéficiaire de dame Marie Blanchard, épouse séparée de biens de M. Jacob Melcher, décédée audit lieu du Pont-Fouchard, le 20 juillet 1858;

Ledit mobilier consistant en plusieurs lits, meubles et ustensiles de café, hillard, vin rouge, vin blanc, liqueurs et divers objets et effets de ménage.

Cette vente a lieu à la requête de M. Isidore-Amyntas Melcher, ouvrier platrier, demeurant à Saumur, héritier sons bénéfice d'inventaire de ladite feue dame Melcher.

On paiera comptant, plus cinq centimes par franc.

A WEIGHDER EE

PAR ADJUDICATION ,

En l'étude de Me Leroux, notaire à Saumur,

Le dimanche 22 uoût 1858, à l'heure de midi,

UNE PETITE PROPRIÉTÉ,

Située au canton du Petit-Souper, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Appartenant à M. LEFFET,

Et composée comme suit : maison de maître, servitudes, pressoir, cave, jardin, enclos planté de vignes et d'arbres fruitiers. Le tout d'une contenance de 2 hectares 80 ares. (395)

AVENDERE L'AUBERGE DU DAUPHIN OU DU SOLEIL LEVANT,

Située à Saumur, rue de la Petite-Douve, et actuellement occupée par

M. Jeannin. Il y aura toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. GASNAULT père, ancien entrepreneur à Saumur, et à M. Leroux, notaire à Saumur. (356)

A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue Bodin, nº 16. S'adresser à M. BAZILE, à Riou près Saumur.

La calle always octobe nowns

Située rue Beaurepaire, Entre

Anciennement occupée par Mme veuve Callouard,

A VENDRE OU A LOUER, PRÉSENTEMENT

S'adresser à Mme veuve de Fos-LETHEULLE, on a Me DUTERME, notaire a Saumor. of the same

A LOUER PRESENTEMENT, Une MAISON et JARDIN,

Sise aux Récollets.

S'adresser à Mme veuve Souland.

A VENDRE A Allonnes, route de Saumur à Tours

par Bourgueil, JOLIE HABITATION De Campagne,

Jardin potager et d'agrément, avec un enclos de 1 hectare 65 ares de

S'adresser à M. Levesque, sur les lieux. (386) | COURT.

Une CUVE, tirant de trente à trente-deux poinçons de vin rouge. S'adresser au bureau du journal.

MALADIES NERVEUSES

De l'estomac et des intestins,

Un rapport, approuvé par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 27 décembre 1849, constate que les personnes atteintes de ces maladies et celles chez lesquelles la digestion ne s'opère qu'avec difficulté, out vu en quelques jours les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appétit revenir et la constipation disparaître par l'emploi des PASTILLES ou de la POUDRE DE CHARBON VÉGÉTAL-MÉDICAL DU DOCTEUR BELLOC, dont l'usage n'a jamais d'inconvénients.

Il faut s'assurer que les boîtes et flacons portent le cachet et la signature Belloc.

Dépôt : à Paris, boulevard Poisson, nière, 4; à Saumur, chez M. Dani-(125)

BUREAUX DE L'ADMINISTRATION,

14, rue Saint-Benoît, à Paris.

A TOUS LES NOUVEAUX ABONNÉS D'UN AN

PARIS A partir du 1º Octobre a so<u>ice</u>ctone de Pio 10 fr. par an.

assi hien you out Apourtons,

PROVINCE THE MODE 12 fr. par an.

Journal des Dames et des Demoiselles

PRIME EXTRAORDINAIRE

Les publications littéraires et musicales dont il nous sera envoyé deux exemplaires se-ront annoncées.

ALBUM

Les manuscrits non insérés DE LA ne seront pas rendus.

GRANDE CHARTREUSE

Recueil de Douze Vues dessinées d'après nature et lithographiées à deux teintes, sur beau et riche papier jésus in quarto, PAR M. SIMEON FORT, Chevalier de la Légion-d'Honneur.

L'Album est précédé d'une Notice historique très-explicative sur le Monastère de la Grande Chartreuse, par M. J. BERTAL.

Le COURRIER DE LA MODE donne dans le courant de l'année Douze GRAVURES DE MODES COLORIÉES et gravées sur acier pour Costumes de Ville, Toilettes de Soirées, de Mariées et de Première Communion, - de nombreux patrons pour robes, mantelets, — des dessins de broderies (12 planches par an), — des tapisseries coloriées, — des aquarelles, — des sépias, — des petits travaux de dames pour étrennes, fêtes et cadeaux, — des planches de lingerie,

30 MORCEAUX DE MUSIQUE INEDITS

qui peuvent former à la fin de l'année Un Album séparé.

Les Abonnements partent des 1" Octobre, 1" Janvier et 1" Juin, et se font pour l'année entière.

Le Courrier DE LA Mode paraît le 1er de chaque mois par livraison de 32 pages im-Le Courrier DE, LA Mode paraît le 1º de chaque mois par livraison de 32 pages imprimées à deux colonnes sur beau papier jesus in-folio, et forme à la fin de l'année un fort volume de 400 pages. — Chaque numero contient: Deux Nouvelles, — Une Chronique Parisienne, — Une Chronique Musicale et une Revue des Théâtres, — des Poésies inédites, — Deux Morceaux de Musique inédits, — Une Biographie de Femme illustre, — Une Etude sur le Dessin par M. Thénot, — de nombreux Articles variés, — enfin une Causerie sur la mode, et l'explication des planches de broderie et de tapisserie.

Chaque année il est établi, en Avril et en Aout, un Concours littéraire auquel tous les Abonnés peuvent prendre part.

UNE ÉTUDE HISTORIQUE ET UNE ÉTUDE DE STYLE ÉPISTOLAIRE Forment le sujet du concours, et un prix est accordé à chacun des deux meilleurs travaux présentés à l'époque fixée.

MODE D'ABONNEMENT.
dat sur la poste on un bon à vue sur Paris, à l'ordre Envoyer franco un mandat sur la de M. le Directeur de l'Administration , 14 , rue Saint-Benoît. (Les lettres non affranchies sont refusées.)

Les abonnés de la province devront ajouter 60 CENTIMES au montant de leur abonnement pour les frais de port de l'Album de la Grande Chartreuse.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.